

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 17/032/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 280/04 (ASA 17/051/2004 du 6 octobre 2004) et ses mises à jour (ASA 17/057/2004 du 24 novembre 2004 et ASA 17/001/2005 du 6 janvier 2005)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE TORTURE

CHINE

Mao Hengfeng (f)

Nouvelle personne menacée :

Wu Xuewei (h), son mari

---

Londres, le 29 septembre 2005

Mao Hengfeng a été libérée le 12 septembre, au terme de sa peine de dix-huit mois de « *rééducation par le travail* ». Elle a cependant refusé de se soumettre aux injonctions des autorités, qui lui avaient interdit de protester contre les atteintes dont elle avait fait l'objet, ce qui lui a valu, à elle et à son mari Wu Xuewei, d'être harcelés et battus par les forces de sécurité. Le couple risque d'être placé en détention de manière arbitraire et torturé.

Après sa libération, Mao Hengfeng a pu raconter en détail la manière dont elle a été traitée en détention. Le 9 août 2004, elle a reçu de nombreux coups de genou dans l'aine, qui lui ont provoqué une incontinence temporaire. Du 9 au 16 août et du 9 au 11 novembre 2004, Mao Hengfeng affirme avoir été placée sur un « *lit* » métallique auquel on lui a solidement attaché les poignets et les chevilles, aux quatre coins, avec des lanières de cuir. Il lui était interdit d'aller aux toilettes, en outre, elle a été forcée à boire un liquide qui lui provoquait des étourdissements. Mao Hengfeng a précisé qu'elle avait le dos couvert d'ulcères des suites de ce traitement.

Le jour de sa remise en liberté, des responsables du camp de « *rééducation par le travail* » auraient averti Mao Hengfeng qu'elle s'exposait à de « *graves conséquences* » si elle ne cessait pas de protester. Comme elle refusait de s'arrêter, les fonctionnaires auraient obligé 12 autres détenus du camp à lui attacher les mains, les bras et les jambes. Elle a ensuite été jetée dans une camionnette et conduite hors du camp.

Par la suite, Mao Hengfeng a continué de protester avec son mari. Le 13 septembre, vers 9 heures, le couple a rejoint un groupe de plus d'une centaine de manifestants rassemblés devant le tribunal du district de Putuo, à Shanghai, afin de soutenir Xu Zhengqing. Celui-ci était poursuivi pour avoir tenté de participer à une cérémonie organisée à Pékin à la mémoire de Zhao Ziyang, ancien secrétaire général du Parti communiste chinois (PCC). Wu Xuewei affirme avoir été violemment battu par des policiers postés devant le tribunal : l'un d'eux lui aurait enserré la tête, tandis que plusieurs autres l'auraient roué de coups de pied et de coups de poing sur tout le corps.

Wu Xuewei et Mao Hengfeng ont ensuite été arrêtés par la police et conduits dans un centre sportif voisin avec une dizaine d'autres manifestants. Mao Hengfeng a réussi à s'échapper et a continué de manifester en faveur de Xu Zhengqing. Elle a toutefois été appréhendée et ramenée dans son district de résidence. La police locale et d'autres fonctionnaires auraient menacé de l'emprisonner si elle continuait de manifester ; ils l'ont formellement convoquée aux fins d'enquête pour « *atteinte à la paix publique* ».

Wu Xuewei a été relâché dans la journée, de même que les personnes arrêtées en même temps que lui. Il a cependant été interpellé une nouvelle fois le 15 septembre à minuit. D'après un document que lui a présenté la police, il est soupçonné de « *réunion illégale* », une infraction pénale, après avoir manifesté, le 8 septembre 2005, en faveur de la libération de Mao Hengfeng. Wu Xuewei a été libéré sous caution pour une période de six mois en attendant d'être jugé.

Mao Hengfeng et ses proches auraient été assignés à domicile du 23 au 27 septembre, après qu'elle eut fait part de son intention d'aller protester contre ces atteintes au bureau des Nations unies à Pékin. Sept policiers auraient été postés devant son appartement, l'empêchant de sortir sous aucun prétexte.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous préoccupé à l'idée que Mao Hengfeng et son mari Wu Xuwei ont été privés à maintes reprises de leur droit d'adresser des recours aux autorités, comme le prévoit pourtant la Constitution chinoise ;

– engagez les autorités à conduire une enquête détaillée, impartiale et indépendante sur les actes de torture dont Mao Hengfeng aurait été victime au camp de « rééducation par le travail » et à traduire en justice les responsables présumés ;

– demandez instamment que soient menées des investigations exhaustives, impartiales et indépendantes sur les informations selon lesquelles Mao Hengfeng et Wu Xuwei ont été battus lorsqu'ils ont tenté de rejoindre un groupe de manifestants devant le tribunal du district de Putuo, à Shanghai ;

– priez les autorités de veiller à ce que Mao Hengfeng et Wu Xuwei puissent poursuivre leurs activités légitimes en faveur du respect des droits humains sans crainte d'être arrêtés arbitrairement ni d'être victime de torture ou autres formes de mauvais traitements ou de toute autre atteinte à leurs droits.

**APPELS À :**

**Directeur du Bureau des affaires judiciaires de la municipalité de Shanghai :**

**MIAO Xiaobao** Juzhang

Shanghaishi Sifaju

225 Wuxinglu

Shanghaishi 200030

République populaire de Chine

**Courriers électroniques :** [contact\\_us@eastday.com](mailto:contact_us@eastday.com) /

[Webmaster@justice.gov.cn](mailto:Webmaster@justice.gov.cn) / [jjjianjancha@eastday.com](mailto:jjjianjancha@eastday.com)

**Fax :** +86 21 64743029

**Formule d'appel :** *Dear Director,* / Monsieur le Directeur,

**Directeur du Bureau de sécurité publique de Shanghai :**

**WU Zhiming** Juzhang

Shanghaishi Gong'anju

185 Fuzhoulu,

Huangpuqu

Shanghaishi 200002

République populaire de Chine

**Courriers électroniques :** [gaj02@shanghai.gov.cn](mailto:gaj02@shanghai.gov.cn) /

[shgajxfb@sh.china110.com](mailto:shgajxfb@sh.china110.com)

**Formule d'appel :** *Dear Director,* / Monsieur le Directeur,

**Maire de Shanghai :**

**HAN Zheng** Shizhang

Shanghaishi Renmin Zhengfu

30 Fuzhoulu

Shanghaishi 200002

République populaire de Chine

**Courriers électroniques :** [webmaster@shanghai.gov.cn](mailto:webmaster@shanghai.gov.cn)

**Formule d'appel :** *Dear Mayor,* / Monsieur le Maire,

**Directeur du bureau de la « rééducation par le travail », ministère de la Justice :**

**LI Rulin** Juzhang

Bureau of Re-education-Through-Labour Administration

Ministry of Justice, 10 Chaoyangmen Nandajie

Chaoyangqu

Beijing 100020, République populaire de Chine

**Courriers électroniques :** [info-lj@legalinfo.gov.cn](mailto:info-lj@legalinfo.gov.cn)

**COPIES aux représentants diplomatiques de la République populaire de Chine dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 10 NOVEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*